



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 20 juin 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE REGULARISER
UNE CESSION GRATUITE DE TERRAINS, AVENUE DE MIMET, PAR LA
SOCIETE EN NOM COLLECTIF (S.N.C.) COGEDIM PROVENCE**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice Procuration
GAMECHE Samia Procuration
VIRZI Antoine Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absent à la séance	:	02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément aux termes de la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) signée avec la commune le 21/05/2015 dans le cadre du permis de construire relatif à la construction de 86 logements collectifs, accordé le 6/08/2015 sous le n° 013 04 15K0012, la S.N.C. COGEDIM PROVENCE, dont le siège social est à Aix-en-Provence (13100), 9, Bis Place John Rewald - Patio de Forbin, s'est engagée à céder gratuitement à la commune l'assiette foncière nécessaire aux aménagements de l'Avenue de Mimet.

Cette cession concerne les parcelles cadastrées section BK n° 217, 218, 220, 221 et 222 lieudit Font de Garach d'une superficie totale de 1 615 m² (voir le plan ci-joint).

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer l'acte notarié régularisant cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De régulariser la cession gratuite de terrains due par la SNC COGEDIM PROVENCE, conformément à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) signée avec la commune le 21/05/2015, dans le cadre du permis de construire relatif à la construction de 86 logements collectifs accordé le 6/08/2015 sous le n° 013 041 15 K 0012, laquelle porte sur les parcelles cadastrées section BK n° 217, 218, 220, 221 et 222, lieudit Font de Garach, d'une superficie totale de 1 615 m² (voir le plan ci-annexé), en vue des aménagements de l'Avenue de Mimet.

ARTICLE 2 : Que l'avis du service des Domaines en date du 29/06/2016 demeurera ci-annexé.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

ARTICLE 4 : Que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : Que les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHÉE LE :

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

